



BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au capital de 270.000.000 Dinars

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2023.

(en K.Dinars)	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	Du 01/04/2022 au 30/06/2022	juin-23	juin-22	Déc-22
Produits d'exploitation bancaire	201 749	172 506	391 862	324 248	692 513
Intérêts	148 298	116 879	290 266	224 708	491 158
Commissions en produits	21 373	19 528	40 206	37 141	77 223
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	32 078	36 099	61 390	62 399	124 132
Charges d'exploitation bancaire	85 965	63 615	164 849	119 793	268 655
Intérêts encourus	83 538	61 948	160 725	116 885	260 677
Commissions encourues	2 427	1 667	4 124	2 908	7 978
Produit Net Bancaire	115 784	108 890	227 013	204 455	423 857
Autres produits d'exploitation	481	277	595	382	1 205
Charges opératoires	33 992	27 720	72 203	64 923	136 867
Frais de personnel	23 894	18 185	52 054	46 554	99 437
Charges générales d'exploitation	10 098	9 535	20 149	18 369	37 430
Structure du portefeuille au bilan			1 170 598	1 033 245	1 116 641
Portefeuille titres commercial			-	-	39 742
Portefeuille titres d'investissement dont :			1 170 598	1 033 245	1 076 899
Encours net des crédits ⁽¹⁾			5 406 425	5 139 513	5 299 344
Encours des dépôts			5 537 730	4 989 926	5 305 679
Dépôts à vue			1 914 406	1 740 342	1 757 543
Dépôts d'épargne			1 862 656	1 704 748	1 756 102
Dépôts à terme			1 760 668	1 544 836	1 792 034
Emprunts et ressources spéciales au bilan			292 570	357 932	323 997
Capitaux propres apparaissant au bilan ⁽²⁾			1 130 984	1 040 267	1 040 267

⁽¹⁾ L'encours des crédits fin Juin 2023 tient compte des provisions constituées durant la période

⁽²⁾ Compte non tenu du résultat de la période

BANQUE DE TUNISIE
NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE
ARRETES AU 30 JUIN 2023

1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 270.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.2. Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3. Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

2.4. Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

2.5. Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6. Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 2^{EME} TRIMESTRE 2023 :

A la fin du 2^{ème} trimestre 2023, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **Les crédits à la clientèle** (nets des provisions constituées) ont atteint **5.406.425** mille dinars au 30/06/2023 , contre **5.139.513** mille dinars au 30/06/2022, soit une augmentation de **+5,2%**.
- **Les dépôts de la clientèle** sont en croissance de **+11%** passant de **4.989.926** mille dinars au 30/06/2022 à **5.537.730** mille dinars au 30/06/2023. Cette croissance est générée essentiellement par l'augmentation des dépôts à terme de **+14%** et des dépôts à vue de **+10%**.
- **L'encours des ressources spéciales** a diminué de **-18,3%** passant de **357.932** mille dinars au 30 Juin 2022 à **292.570** mille dinars au 30 Juin 2023.

- **Les produits d'exploitation bancaire** ont augmenté de **+20,9%** pour atteindre **391.862** mille dinars au 30 Juin 2023 contre **324.248** mille dinars au 30 Juin 2022. Cette hausse concerne principalement les intérêts **+29,2%**.
- **Les charges d'exploitation bancaire** sont en hausse de **+37,6%** passant de **119.793** mille dinars à fin Juin 2022 à **164.849** mille dinars à fin Juin 2023.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint à la fin du 2^{ème} trimestre 2023 un montant de **227.013** mille dinars, contre **204.455** mille dinars à la fin du 2^{ème} trimestre 2022, soit une progression de **+11%**.
- **Les charges opératoires** ont augmenté de **+11,2%** pour atteindre **72.203** mille dinars au 30/06/2023 contre **64.923** mille dinars au 30/06/2022.